

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 2 - Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Cette formation permet au candidat disposant d'une compétence évaluée conforme au référentiel de formation des sapeurs pompiers, d'acquérir les connaissances nécessaires à la tenue de l'emploi de chef d'équipe.

Certification : Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 2 délivrée par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

Code RS : RS5642 (date d'enregistrement : 01/01/2022)

Durée: 28.00 heures (4.00 jours)

Profils des apprenants

- Sous-officier Sapeur Pompier pendant minimum 1 an et titulaire du PRV1 ou AP1 ou du certificat de prévention souhaitant exercer des missions de Chef d'Equipe de Sécurité Incendie dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur

Prérequis

- Certificat médical (document conforme à la réglementation transmis par l'organisme de formation) complétée, signée par le médecin et datée de moins de 3 mois (et au plus tard à J-1 de la date d'entrée en formation)
- Brevet de secourisme à jour depuis moins de 2 ans (SST ou PSC1) ou PSE 1 en cours de validité
- Pièce d'identité en cours de validité
- Savoir maîtriser l'écriture et la lecture. Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante en français
- Attestation d'emploi du SDIS

Accessibilité et délais d'accès

Notre organisme veille à garantir l'égalité d'accès à ses formations pour toutes les personnes en situation de handicap. Les candidats sont invités à signaler leur situation lors de l'inscription afin que nous puissions identifier leurs besoins spécifiques et proposer les aménagements nécessaires (supports adaptés, rythme de formation modulé, accompagnement individualisé, accessibilité des locaux, formation à distance si nécessaire).

Un suivi personnalisé est assuré tout au long de la formation pour garantir un accompagnement efficace et adapté.

Pour tout renseignement, contacter notre référent handicap à l'adresse contact@a3fexpertises.fr ou au 05 34 47 13 96.

Délais d'accès : 15 jours

Objectifs pédagogiques

- L'objectif de la certification SSIAP 2 est l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires afin de pouvoir encadrer et former une équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).
- Dans le respect de la législation et de la réglementation, des procédures et des consignes, le chef d'équipe de service de sécurité incendie coordonne l'action des agents de sécurité incendie. Il priorise et encadre l'action de ses agents. Il s'assure du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des dispositifs de sécurité incendie de l'établissement. Il assure le secours à victime et l'assistance à personnes des personnes de l'établissement.

Contenu de la formation

- MANIPULATION DU SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE (8H00)
 - Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux
- HYGIÈNE ET SECURITE EN MATIÈRE DE SECURITE INCENDIE (4H00)
 - Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE (16H00)
 - Connaître les procédures et les consignes
 - Gérer les intervenants
 - Prendre les décisions adaptées
 - Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

1 responsable pédagogique , 1 formateur habilité

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Quizz en salle
- Evaluation
- Questionnaires à chaud et à froid

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Modalités de Certification

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, des équivalences et/ou réduction de parcours sont possibles, après étude de dossier et sur justificatifs. Après 3 années d'exercice, les titulaires du SSIAP 2 peuvent poursuivre leur parcours vers la formation de Chef de Service de Sécurité Incendie (SSIAP 3)

Prix : Nous consulter

Programme mis à jour le : 12 novembre 2025

